

**Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Ruelisheim
de la séance du 10 septembre 2020**

Le dix septembre deux mille vingt à vingt heures quarante-cinq minutes, sur convocation de Monsieur le Maire, les Conseillers Municipaux de la Commune se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, DUSSOURD Francis.

Etaient présents Mesdames et Messieurs : FAIVRE Jean-Michel, Adjoint ; MONGIN Paulette, Adjointe ; SCHIRCK Damien ; NICOLOSI Nathalie, Adjointe ; Adjoint ; VOGEL Maurice ; KOEGLER Sabine ; FRARE Francis ; SCHMUCK Corinne ; VOGT Pascal ; RAMUNDI Robert ; COLARD Laurence ; FUCHEY Françoise ; PETERSCHMITT Ghislain ; BOTTLAENDER Valérie ; NISSLé Michaël ; SOUBAYA Alexia.

Absent(e)(s) : /

Excusé(e)(s) : GIRARD Francis

Ont donné procuration : PELOT Lydie procuration à Paulette MONGIN

Assiste à la séance :

Adrien BRETON

Adrien BRETON, adjoint administratif est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux membres du Conseil et à la Presse
Il constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire propose d'ajourner le point n°5 Personnel communal : création de postes d'emplois permanents, tableaux d'avancement de grade 2020

Détails du vote : approuvé à l'unanimité

Puis il communique l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 23 juillet 2020,
2. Taxe communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) : Substitution de la commune de Ruelisheim par le Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin pour la perception du produit de la TCFE,
3. Auberge du Chêne : exonération ou report des loyers,
4. Mulhouse Alsace Agglomération : désignation de délégués CLECT
5. Personnel communal : création de postes d'emplois permanents, tableaux d'avancement de grade 2020, *Point ajourné à une séance ultérieure*
6. Convention des animations jeunesse 2020 avec l'Association « Les copains d'abord »,
7. Acception d'un don,
8. Compte-rendu des décisions prises par le Maire suivant les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal,
9. Interventions des délégués communautaires,
10. Divers.

POINT 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 juillet 2020,

Monsieur le Maire Présente le procès-verbal de ladite séance en redonnant lecture de l'ordre du jour. Il les soumet à l'approbation des Conseillers Municipaux.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire communique différentes informations aux membres du Conseil Municipal à savoir :

- *Remerciement à Monsieur le Maire et l'ensemble du conseil municipal de la part de Madame et Monsieur HASSENFORDER Daniel pour l'aimable attention à l'occasion de leurs noces d'or et de leurs 70 ans,*
- *Remerciement à Monsieur le Maire et l'ensemble du conseil municipal de la part de la famille VAUTRIN pour la marque de sympathie lors du décès de Monsieur VAUTRIN Daniel,*
- *Remerciements adressé à M VOGEL ainsi qu'au Journal l'Alsace pour le bel article concernant M MUNSCHY,*

Une minute de silence est observée pour les défunts suivants :

- *Madame VECERE Maria Carmela, belle-maman de M. GIRARD Francis,*
- *Monsieur PROCOT Philippe, ancien conseiller municipal,*
- *Monsieur BENDELE Armand, également ancien conseiller municipal.*

Vu la situation actuelle, le calendrier des manifestations est ainsi proposé:

- *le mardi 1^{er} septembre : don du sang (MA)*
- *le mercredi 2 septembre : Reprise fanfare (MA) ;*
- *le jeudi 3 septembre : reprise escalade AMER (MA),*
- *le week-end du 5 et 6 septembre : sortie avec les Amis de Talloires – Ruelisheim,*
- *le lundi 7 et mercredi 9 septembre : Reprise Tennis de Table (CS),*
- *le mardi 8 septembre : Pèlerinage Notre Dame du Chêne – 10 heures,*
- *les 8 – 10 – 12 septembre : reprise GYM (CS),*
- *le lundi 14 septembre : reprise Badminton (CS),*
- *le week-end du 19 et 20 septembre : journées du Patrimoine,*
- *le dimanche 20 septembre : Concert orchestre Harmonie-Eglise Ste Barbe*
- *le dimanche 25 septembre : Maisons Fleuries Place de l'Eglise*
- *le dimanche 4 octobre : Repas d'Automne Badminton (F),*
- *le samedi 10 octobre : Marche de nuit de la Gym (CS),*
- *le samedi 10 octobre : Soirée Fanfare (F)*
- *le jeudi 15 octobre : Réunion annuelle des présidents d'association – 19h (M),*
- *le jeudi 15 octobre : prochain CM – 20 heures (M).*

**POINT 2. Taxe communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) :
Substitution de la commune de Ruelisheim par le Syndicat d'Electricité et de
Gaz du Rhin pour la perception du produit de la TCFE**

Vu l'article 23 de la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant Nouvelle organisation du marché de l'électricité ;

Vu les articles L. 2333-2 à L.2333-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L. 3333-2 à L.3333-3-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article /5212-24 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Comité Syndical du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin du 30 juin 2020 proposant à ses communes membres de se substituer à elles pour la perception de la Taxe communal sur la Consommation finale d'Electricité (TCFE) ;

Le maire expose, que sur délibérations concordantes de son Conseil municipal et du Comité Syndical du SEGR, l'article L. 5212-24 du code Général des Collectivités Territoriales permet au Syndicat de se substituer aux communes de plus de 2 000 habitants pour la perception de la TCFE.

Les avantages pour la commune de déléguer cette tâche au Syndicat sont :

- Aucune perte financière pour la commune, car elle continue de percevoir, trimestriellement, le même montant. Les frais de gestion (1%) fixés par le Syndicat sont identiques à ceux pratiqués par les fournisseurs d'électricité,
- La garantie de toucher les bons montants, grâce aux contrôles diligentés par le Syndicat. Si celui-ci constate l'absence de déclarations effectuées par les fournisseurs ou une erreur dans les montants versés, une procédure de rattrapage sera alors engagée.

Le Maire propose au Conseil municipal de délibérer sur cette disposition et précise qu'elle demeure valable tant que la commune ne rapporte pas sa délibération par une nouvelle décision contraire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- ✦ **Décide**, qu'à compter du 1^{er} janvier 2021, le Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin est substitué à la commune de Ruelisheim pour la perception de la TCFE sur son territoire
- ✦ **Autorise** le Maire à se charger de l'exécution de la présente délibération.

Détails du vote : approuvé à l'unanimité

POINT 3. Auberge du Chêne : exonération ou report des loyers,

Le Maire expose :

En raison de la crise sanitaire et de ses conséquences, le législateur a expressément prévu qu'une collectivité puisse accorder une remise partielle voir totale du loyer compte tenu des difficultés qu'auraient pu rencontrer le concessionnaire de l'auberge du chêne.

Pour mémoire, les loyers de Janvier à Mars ont été soldés, les loyers d'avril à août ne l'ont pas été et correspondent à une somme de 11 550,06€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- ✦ **Décide**, afin de pérenniser la vie du commerce, d'annuler la dette des loyers du mois d'avril au mois d'août 2020,
- ✦ **Autorise** le Maire à se charger de l'exécution de la présente délibération,
- ✦ Monsieur le Maire remercie l'ensemble du conseil municipal ci présent pour le compte du gérant.

Détails du vote : approuvé à l'unanimité

POINT 4. Mulhouse Alsace Agglomération : désignation de délégués CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges),

En séance du 18 juillet 2019, le Conseil d'agglomération de Mulhouse Alsace Agglomération a approuvé la création de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges, ainsi que prévu dans le Code Général des Impôts (CGI).

Il a par ailleurs acté que cette commission serait composée par un représentant titulaire et un représentant suppléant par commune membre de M2A.

Le Conseil Municipal, après délibération

- ✦ **Décide** à l'unanimité de ne pas désigner au scrutin secret les représentants de la Commune pour siéger au sein du Syndicat Mixte précité,
- ✦ **Désigne** selon le tableau joint les représentants de la Commune au sein du Syndicat précité

NOM PRENOM	QUALITE
Francis DUSSOURD	Titulaire
Damien SCHIRCK	Suppléant

Détails du vote : approuvé à l'unanimité

POINT 5. Personnel communal : création de postes d'emplois permanents, tableaux d'avancement de grade 2020,

Point ajourné à une séance ultérieure

POINT 6. Convention des animations jeunesse 2020 avec l'Association « Les copains d'abord »,

Monsieur le Maire signale que la formule de partenariat avec les copains d'abord adoptée en 2016 plait et que le recours à ce service a plus que doublé entre 2017 et 2018.

Il cède la parole à Madame Paulette MONGIN qui propose le renouvellement de la convention avec "les copains d'abord" pour l'année 2019 dans les mêmes termes que 2016.

Elle expose également l'étroite collaboration débutée durant le mandat précédent.

Par ailleurs elle propose l'adjonction d'un alinéa supplémentaire à la convention concernant l'accueil de loisirs des enfants issus du personnel communal afin qu'ils puissent également bénéficier de la prise en charge par la commune de la différence de tarif.

L'association demande un ajustement des frais de fonctionnement considérant qu'elle a doublé le nombre d'inscription, de dossiers individuels et de facturation à gérer :

- Prise en charge par la commune de l'écart tarifaire entre la somme payée par les familles et le tarif extérieur 2994.65€ en 2018 (contre 1895.30 € en 2017)
- Frais de fonctionnement : 1189,80 € en 2018 (contre 789,80 € en 2017)

Le Conseil Municipal, après discussion, à l'unanimité

- ▣ **Approuve** le projet de convention proposé, qui sera annexé à la présente délibération,
- ▣ **Approuve** l'adjonction d'un alinéa concernant l'accueil de loisirs des enfants issus du personnel communal afin qu'ils puissent également bénéficier de la prise en charge par la commune de la différence de tarif.
- ▣ **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit document.

POINT 7. Acceptation d'un don,

L'Association YAKA en remerciement à la Commune pour la mise en place d'équipement à la Maison des Associations de Ruelisheim propose un don de 500 €.

Le Conseil Municipal après délibération

- **Accepte** la proposition
- **Adresse** ses remerciements à cette association.

Détails du vote : approuvé à l'unanimité

POINT 8. Compte-rendu des décisions prises par le Maire suivant les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal,

- Concessions dans les cimetières :
 - Demande de concession (nouveau cimetière) : R n° 12

N° DIA	Section	Parcelle	Superficie M ²	Lieu des travaux	Décision
25/2020	33	35	643	22 rue du Général de Gaulle	./.
26/2020	28	163/60	166	15 rue des Lilas	./.
27/2020	3	172/2	311	30 rue Principale	./.
28/2020	5	108/91	700	15 rue Saint Georges	./.

POINT 9. Interventions des délégués communautaires,

M2A : conseil d'agglomération DUSSOURD Francis MONGIN Paulette (suppléante)	Installation des délégations
SYNDICAT SIAEP du BA.BA.RU : - FAIVRE Jean Michel - FRARE Francis	Syndicat en cours d'installation
SYNDICAT DU SIVU B.P. HARDT : - FAIVRE Jean Michel - FRARE Francis	Syndicat en cours d'installation
SYNDICAT DU DOLLERBAECHLEIN : - VOGEL Maurice - FRARE Francis - VOGT Pascal - NISSE Michaël	Syndicat en cours d'installation
SYNDICAT DE L'ILL : - DUSSOURD Francis, - VOGEL Maurice.	Syndicat en cours d'installation, réunion le 11.09.2020

POINT 10. Divers.

./.

Levée de séance 21h20

*PAROLES AUX ADJOINTS ET AUX MEMBRES DU CONSEIL***Monsieur FAIVRE :**

Déploiement de la fibre optique.

Une réunion s'est déroulée avec M2A et les représentants d'Orange, afin de faire le point sur la situation du déploiement. Il devrait être effectif selon la convention, pour fin 2020 en Alsace.

Actuellement le déploiement s'effectue sur les chantiers dit faciles, les éléments plus compliqués rencontrés en cours de chantier seront traités à la fin.

L'échéance d'utilisation pour le réseau cuivre est actée à 2023.

**Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Ruelisheim
de la séance du 10 septembre 2020**

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 23 juillet 2020,
2. Taxe communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) : Substitution de la commune de Ruelisheim par le Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin pour la perception du produit de la TCFE,
3. Auberge du Chêne : exonération ou report des loyers,
4. Mulhouse Alsace Agglomération : désignation de délégués CLECT
5. Personnel communal : création de postes d'emplois permanents, tableaux d'avancement de grade 2020, Point ajourné à une séance ultérieure
6. Convention des animations jeunesse 2020 avec l'Association « Les copains d'abord »,
7. Acception d'un don,
8. Compte-rendu des décisions prises par le Maire suivant les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal,
9. Interventions des délégués communautaires,
10. Divers.

Nom-Prénom	Qualité	Signature	Procuration
DUSSOURD Francis	Maire		
FAIVRE Jean-Michel	1 ^{er} Adjoint		
MONGIN Paulette	2 ^{ème} Adjoint		
SCHIRCK Damien	3 ^{ème} Adjoint		
NICOLOSI Nathalie	4 ^{ème} Adjoint		
GIRARD Francis	5 ^{ème} Adjoint	excusé	
VOGEL Maurice	Conseiller municipal		
KOEGLER Sabine	Conseillère municipale		
SCHMUCK Corinne	Conseillère municipale		
FRARE Francis	Conseiller municipal		
VOGT Pascal	Conseiller municipal		
RAMUNDI Robert	Conseiller municipal		
COLARD Laurence	Conseillère municipale		
FUCHEY Françoise	Conseillère municipale		
PELOT Lydie	Conseillère municipale	A donné procuration à Paulette MONGIN	
PETERSCHMITT Ghislain	Conseiller municipal		
BOTTLAENDER Valérie	Conseillère municipale		
NISSLÉ Michaël	Conseiller municipal		
SOUBAYA Alexia	Conseillère municipale		